

### **DOCUMENTS REQUIS POUR ÊTRE AUTORISÉ À NAVIGUER DANS LES EAUX GRECQUES :**

Pour louer en Grèce, la présence à bord d'au moins un skipper certifié de plus de 18 ans est obligatoire. Le skipper doit être capable de skipper un bateau dans des zones fréquentées, de mouiller et de prendre un mouillage dans différentes conditions, et d'utiliser ses connaissances en navigation et en pilotage pour planifier la journée et connaître sa position à tout moment. Le skipper devrait être accompagné d'au moins un membre d'équipage (son second) détenteur du niveau "compétent" ou d'un certificat équivalent délivré par une école de voile reconnue.\* En tant que skipper, vous devez être détenteur d'un permis voile ou d'un certificat délivré par une école de voile reconnue ET/OU d'un Certificat International de Compétences (ICC) ou d'une Certification Internationale de Compétences (IPC) spécifiés ci-dessous:

### **Les skippers doivent avoir un permis voile reconnu dans leur pays d'origine :**

**Le skipper DOIT détenir** l'un des documents suivants:

- ICC (Certificat International de Compétences), International- Prérequis: "Cours de skipper de jour" délivré par la RYA (Royal Yachting Association) ou certificat équivalent délivré par une école de voile reconnue ou Formulaire d'évaluation de l'ICC dûment rempli attestant de votre expérience.
- IPC (Certification Internationale de Compétences), Amérique- Prérequis: ASA 104 (American Sailing Association) ou stage de "Navigation sans équipage" en école de voile américaine.

### **ET/OU**

- Royaume-Uni: Certificat de skipper de jour délivré par la RYA (avec ou sans votre photo)
- Etats-Unis: "Bareboat Cruising Course "effectué aux Etats-Unis, ASA "104 Bareboat Cruising Course "ou ci-dessus
- Allemagne- Internationales zertifikat für führer von sport und freizeitfahrzeugen in küstengewässern bis 12 seemeilen (Sportbootführerschein See ou équivalent)
- Belgique- Algemeen Stuurbrevet/ Brevet de conduite général
- France-Permis Plaisance
- Ou un certificat équivalent délivré par une école de voile reconnue

### **Conseils pour la préparation de votre croisière**

Tous les permis voile en votre possession doivent être envoyés à notre base au minimum 2 semaines avant le début de votre location. N'oubliez pas d'apporter les originaux de votre permis de skipper ou de votre licence au cas où les autorités portuaires vous en feraient la demande. Si vous n'êtes pas en possession d'un permis voile officiel, le personnel de notre base ne pourra pas légalement vous autoriser à louer un bateau sans la présence d'un skipper officiellement certifié à bord.

### **Que se passe-t-il si je n'ai pas de permis ?**

Si vous n'êtes pas détenteur d'un permis voile reconnu, nous vous aiderons à obtenir une pré-qualification en fonction de votre niveau d'expérience.

N'hésitez pas à contacter l'un de nos agents pour en savoir plus !

*\*Si le second n'a pas de permis voile, il doit compléter un CV marin pour confirmer qu'il a les compétences nécessaires pour naviguer en Grèce sur un bateau loué. Ils doivent également remplir une [Déclaration sur l'honneur](#) à présenter aux autorités portuaires grecques, attestation qui indique que l'un des membres d'équipage a les compétences nécessaires pour être équipier à bord d'un bateau loué.*